

Séance du vendredi 13 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Le treize mars deux mille vingt-six à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Antenne de Nouvion, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	14	7

Présents : Claude HERTAULT, Philippe PIERRIN, Marcel GAMARD, Jacky THUEUX, Maurice FORESTIER, Pascal BOURLO, Marie-José VAN RIECK ONGHENA

Absents représentés :

DELIBERATION N°DE_005_2026
Finances - Budget CIAS 2026

Absent(s) :

Excusé(s) : Jean-Paul PRUVOST, Jocelyne MARTIN, Magali PUIROUD, Aurore PIAT, Patrick DAIRAINÉ, Michel LELIEVRE, Nicole SERRE

Date de la convocation
9 mars 2026

Pouvoir(s) :

Date d'affichage
9 mars 2026

A été nommé(e) secrétaire : Philippe PIERRIN

Objet de la Délibération : Finances - Budget CIAS 2026

<u>VOTES</u>
EXPRIMES : 7
POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_005_2026-DE

A G E D I

Préambule : Le budget constitue l'acte fondamental par lequel l'établissement public de coopération intercommunale prévoit et autorise l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses pour l'exercice à venir. Il traduit les orientations financières et les priorités d'action de l'établissement dans le respect des principes d'équilibre, de sincérité et d'annualité budgétaire. Après la tenue du débat d'orientations budgétaires et l'examen des propositions budgétaires présentées, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'adoption du budget de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'absence de quorum lors du conseil d'administration prévu initialement le lundi 9 mars 2026 (convocation adressée le 20 février 2026)

Considérant l'affectation du résultat de l'exercice 2025 précédemment approuvée ;

Le Président expose au Conseil d'administration :

Le budget CIAS 2026 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
CHARGES Ventilation / chapitre	BP 2026		PRODUITS Ventilation / chapitre	BP 2026	
011 - Charges à caractère général	469 669,00		002 - Excédent reporté	380 659,95	
012 - Charges de personnel	1 475 476,35		013 - Atténuations de charges	15 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	10 352,00		70 - Ventes de produits ou services	1 600 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	45 000,00		75 - Autres produits de gestion	21 487,40	
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	950,00		77 - Produits exceptionnels		
042 - Dotations aux amortissements	15 700,00				
023 - Virement à la section d'investissement					
TOTAL EXERCICE	2 017 147,35		TOTAL EXERCICE	2 017 147,35	
INVESTISSEMENT					
CHARGES Ventilation / chapitre	BP 2026		PRODUITS Ventilation / chapitre	BP 2026	
	Reports	Nouv. Prop.		Reports	Nouv. Prop.
001 - Résultat reporté d'investissement		4 268,37	001 - Résultat reporté d'investissement		
20 - Immobilisations incorporelles	1 140,00		021 - Virement de la section de fonctionnement		
21 - Immobilisations corporelles	1 976,99	3 000,00	10 - Excédent capitalisé et FCTVA		7 877,36
TOTAL EXERCICE	3 116,99	7 268,37	040 - Dotations aux amortissements		15 700,00
			TOTAL EXERCICE	0,00	23 577,36
	10 385,36			23 577,36	
			Suréquilibre	13 192,00	

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, décide :

- d'approuver le Budget CIAS pour l'exercice 2026.

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_005_2026-DE

A G E D I

Résultat du vote : Adopté

Sens des votes :

Vote : 7

Pour : Claude HERTAULT, Maurice FORESTIER, Marie-Josée VAN-RIECK ONGHENA, Pascal BOURLO, Marcel GAMARD, Philippe PIERRIN, Jacky THUEUX

Contre : néant

Abstention : néant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de reception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_005_2026-DE

A G E D I